



**SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION  
EN GUADELOUPE**

# **AESH AKADÉMI GWADLOUP DOUBOUT ! TOUS EN GRÈVE LE 31 MARS 2022**

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) exercent un vrai métier au sein du système éducatif et particulièrement dans l'académie de la Guadeloupe qui compte près de 1200 AESH gérés par 2 services financiers différents et dont la majorité des agents a une quotité de service de 50 %.

Ces accompagnants d'élèves en situation de handicap travaillent pour certains depuis plus de 10 ans mais leur situation devient de plus en plus précaire compte tenu du niveau des salaires perçus, du manque de politique stratégique et de volonté en matière de gestion des ressources humaines.

La Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 dite de l'école de la confiance a mis en place les **PIAL** (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) pour soi-disant coordonner les interventions en fonction des besoins et des emplois du temps des élèves en situation de handicap.

Avec le PIAL, les AESH doivent intervenir sur plusieurs écoles, collèges ou lycées de Guadeloupe pour accompagner plusieurs élèves aux besoins souvent très différents et gérer la pénurie. En réalité au lieu de se donner les moyens pour une véritable école inclusive c'est tout simplement une politique comptable qui est mise en œuvre, et qui ne vise qu'à rentabiliser les moyens et faire à tout prix des économies !

Cette précarité s'accroît par le fait que le Rectorat de la Région Guadeloupe augmente le temps de travail et la quotité des AESH gérés par le Raizet tandis que ceux gérés par le rectorat n'ont aucune information en ce sens et se retrouvent de ce fait avec une rémunération inférieure alors qu'ils sont nombreux en CDI et ont presque tous une ancienneté plus élevée.

Cette gestion à deux vitesses crée des inégalités de traitement et génère une discrimination notoire très mal vécue par les AESH sur un même territoire.

**LE SPEG DÉNONCE LES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉPLORABLES DES AESH.**

**LE SPEG REVENDIQUE POUR TOUS LES AESH :**

- Une gestion équitable, sans aucune discrimination quel que soit le centre de gestion
- Une augmentation de la quotité de service à 62 % conformément à la réglementation
- Des moyens d'accompagnement supplémentaires pour permettre à la l'école inclusive d'atteindre ses objectifs en Guadeloupe
- Une formation initiale et continue en lien avec le métier
- Une affectation sur deux établissements limitrophes maximum
- Une prise en charge de 2 élèves maximum par AESH
- La création d'une brigade AESH dans l'académie

**LE SPEG APPELLE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS DE L'EDUCATION EN GUADELOUPE A SOUTENIR LES JUSTES REVENDICATIONS DES AESH.**

**AESH GWADLOUP NI RÉZON DÉFANN DWA A YO !**

**AESH GWADLOUP NI RÉZON MOBILIZÉ !**

## **LE SPEG APPELLE TOUS LES AESH A SE METTRE MASSIVEMENT EN GRÈVE JEUDI 31 MARS 2022**

**Rendez-vous 9h devant le rectorat à Dothémare aux Abyes.**